

Le préfet

Privas, le **23 SEP. 2019**

Le Préfet de l'Ardèche
à
Mesdames et Messieurs les Maires du
département de l'Ardèche

(En communication à messieurs les sous-préfets
de Tournon-sur-Rhône, Privas et Largentière)

OBJET : Journée nationale d'hommage aux Harkis et autres membres des formations supplétives.

Le décret du 31 mars 2003, publié au Journal Officiel du 2 avril 2003, a instaurée une Journée nationale d'hommage aux Harkis et autres membres des formations supplétives. Sa célébration est fixée au 25 septembre de chaque année.

Cette journée est destinée à témoigner la reconnaissance de la République française envers ses anciens supplétifs pour leur engagement et les épreuves qu'ils ont endurées. Par delà, elle vise à rappeler officiellement leur pleine appartenance à la nation, dans le respect de la spécificité de leur histoire et dans le partage d'un idéal de paix et de fraternité.

En Ardèche, cet hommage se traduira par l'organisation à Largentière, **le mercredi 25 septembre 2019 à 11 heures**, d'une cérémonie départementale du souvenir devant la stèle inaugurée le 22 juin 2002 dans le jardin public situé à proximité de l'Hôtel de la Sous-préfecture.

Par ailleurs, je vous informe que vous avez toute latitude pour vous associer, sous une forme ou une autre, à l'hommage ainsi rendu, en initiant dans votre commune une action de mémoire (cérémonie, exposition, ...). A l'occasion de cette journée, les bâtiments devront être pavoisés aux couleurs nationales.

Le Service départemental de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre se tient à votre disposition pour vous apporter les conseils dont vous pourriez avoir besoin.

Françoise SOULIMAN

